

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

Présents : 29

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 26/03/2025,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les propositions nouvelles ci-dessous pour le budget primitif de l'exercice 2025 :

Investissement :

Dépenses : 2 574 029.97 € (dont 52 214.00 € de RAR)

Recettes : 2 574 029.97 € (dont 67 500.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 9 021 349.85 €

Recettes : 9 021 349.85 €

Il est proposé de voter le budget primitif 2025 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

*Budget en annexe*

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance

  
Jean-Pascal VIALE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23

  
Le Président  
Cœur de Saintonge  
Sylvain BARREAUD  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

*Monsieur Mikaël MOINET ne participe pas aux votes ayant quitté momentanément la salle du Conseil*

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> avril 2025

**Présents :** 28

**Votants :** 30

**Secrétaire de séance :** Jean-Pascal VIALE

**FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2025 – ZAC CHAMP BOUCHET**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1er janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 3 avril 2024,

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les propositions nouvelles ci-dessous pour le budget primitif de l'exercice 2024 :

**Investissement :**

Dépenses : 538 623.19 €

Recettes : 538 623.19 €

**Fonctionnement :**

Dépenses : 327 751.88 €

Recettes : 531 573.33 €

## AR Prefecture

017-241700517-20250409-25\_2025-DE  
Reçu le 20/04/2025

Monsieur le Président précise que conformément aux modalités prévues aux articles L.1612-6 et L.612-7 du CGCT, le budget peut être voté en suréquilibre dès lors que la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.

*Budget en annexe*

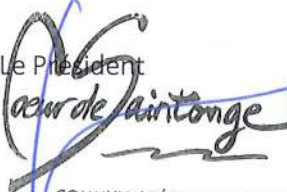
ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance

  
Jean-Renaud WILLE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

Le Président

  
Sylvain BARRAUD  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

Présents : 29

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

FINANCES – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de finances 2025,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379 O bis, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales, 1609 nonies C, 1638 quater, 1639 A et 1639 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 26 mars 2025,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, comme annoncé lors de la Commission des finances, de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Concernant la cotisation Foncière des Entreprises, Monsieur le Président propose également de reconduire le taux 2024, soit 24,11%

| Nature de la taxe                   | 2024    | 2025    |
|-------------------------------------|---------|---------|
| Cotisation Foncière des Entreprises | 24.11 % | 24.11 % |
| Taxe Foncière Non Bâti              | 2.14 %  | 2.14 %  |
| Taxe d'habitation additionnelle     | 7.93 %  | 7.93 %  |

## AR Prefecture

017-241700517-20250409-26\_2025-DE  
Reçu le 18/04/2025

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance

  
Jean-Pascal VIALÉ  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

  
Le Président  
Coeur de Saintonge  
Sylvain BARREAU  
COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

Présents : 29

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

FINANCES – DELIBERATION CONCORDANTE FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE GEAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 2.2.3° Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que la définition de l'intérêt communautaire qui y est associée,

Vu l'article L5214-16, paragraphe 5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la possibilité de financer des travaux par le versement d'un fonds de concours de la commune à la Communauté de Communes,

Considérant l'exposé du Président sur les travaux supplémentaires en voirie constatés sur la commune de Geay,

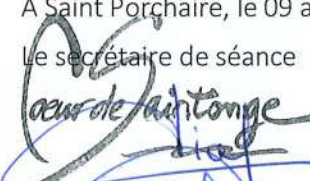
Considérant que le versement de fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite et accepte la participation de la commune de Geay, sous forme de fonds de concours, pour un montant de 25 000 euros (section Investissement) et autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance

  
Jean-Pascal VIALE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

Le Président  
  
SYLVAIN BARREAUD COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> avril 2025

**Présents :** 29

**Votants :** 31

**Secrétaire de séance :** Jean-Pascal VIALE

**INFRASTRUCTURES – RENOVATION ENERGETIQUE ET EXTENSION MAISON DES RIVIERES –  
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la délibération n° 97-2024 autorisant modification du plan de financement,

**Considérant** les ajustements des partenaires financiers potentiels, notamment l'impossibilité du Département de la Charente-Maritime à soutenir ce projet,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la modification du plan de financement du projet comme suit :

| Budget Global Rénovation énergétique et extension Maison des Rivières |                  |                               |                  |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|
| Dépenses € HT                                                         |                  | Produits € HT                 |                  |
| <b>Phase 1*</b>                                                       | 179 928 €        | Fond Vert <b>14,80%</b>       | 89 964 €         |
| <b>Phase 2**</b>                                                      | 427 447 €        | DETR <b>30%</b>               | 182 100 €        |
|                                                                       |                  | DSIL <b>10%</b>               | 60 737 €         |
|                                                                       |                  | LEADER <b>16,46%</b>          | 100 000 €        |
|                                                                       |                  | AUTOFINANCEMENT <b>28,74%</b> | 174 574 €        |
| <b>TOTAL rénovation et extension MDR HT</b>                           | <b>607 375 €</b> |                               | <b>607 375 €</b> |

**AR Prefecture**017-241700517-20250409-28\_\_2025-DE  
Reçu le 17/04/2025**\*Phase 1 - Projet Rénovation énergétique et extension Maison des Rivières**

| Dépenses € HT                           |                | Produits € HT |        |
|-----------------------------------------|----------------|---------------|--------|
| Travaux rénovation énergétique existant | 166 600        |               |        |
|                                         |                |               |        |
| Honoraires maîtrise d'œuvre 8%          | 13 328         |               |        |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>179 928</b> |               | -<br>€ |

**\*\* Phase 2 - Projet Rénovation énergétique et extension Maison des Rivières**

| Dépenses € HT                                |                  | Produits € HT |            |
|----------------------------------------------|------------------|---------------|------------|
| Préparation dossier administratif et PC      | 7 978 €          |               |            |
| Etude de sol                                 | 1 500 €          |               |            |
| Travaux extension (Technique containers)     | 252 969 €        |               |            |
| Bardage                                      | 35 000 €         |               |            |
| Génie civil préparatoire                     | 60 000 €         |               |            |
| Equipements                                  | 14 000 €         |               |            |
| Peinture                                     | 11 000 €         |               |            |
| Liaison électrique et alarme incendie        | 5 000 €          |               |            |
| Aménagements extérieurs                      | 5 000 €          |               |            |
| <b>Sous-total travaux</b>                    | <b>392 447 €</b> |               |            |
| Honoraires maîtrise d'œuvre 8%               | 10 000 €         |               |            |
| Assurance dommages ouvrages, TRC             | 15 000 €         |               |            |
| Aléas et actualisation prix, taxes           | 10 000 €         |               |            |
| <b>Sous total maître œuvre et assurances</b> | <b>35 000 €</b>  |               |            |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>427 447 €</b> |               | <b>0 €</b> |

D'autre part,

**Considérant** que le montant des travaux a baissé de manière importante,**Considérant** que le planning de travaux est désormais envisagé sur une année,

Monsieur le Président sollicite les membres du Conseil pour annuler la délibération n° 33-2024 autorisant ce marché à bénéficier d'une AC/CP.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance



COEUR DE SAINTONGE  
Jean-Pascal VIALE  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

Le Président



COEUR DE SAINTONGE  
Sylvain BARREAU  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

Présents : 29

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS – VOTE TAXE

Vu l'article 1 530 bis du code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 65-2017 du 20 septembre 2017 par laquelle la Communauté de Communes Cœur de Saintonge intègre notamment la compétence GEMAPI dans ses statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2017 relatifs aux statuts de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, et notamment la compétence GEMAPI,

Considérant qu'afin de faire face aux nouvelles dépenses générées par cette nouvelle compétence, il convient d'instituer les ressources nécessaires au financement de celle-ci,

Considérant que les dépenses et les recettes prévisionnelles ont été établies pour 2025 comme détaillées ci-dessous :

# AR Prefecture

017-241700517-20250409-29\_2025-DE  
Reçu le 18/04/2025

| STRUCTURES                | TAXE 2025                             |                     |
|---------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| SMCA                      | Participation annuelle                | 80 754,33 €         |
| SYMBA                     | Participation annuelle                | 6 203,00 €          |
| Syndicat Bassin Seudre    | Participation annuelle                | 3 744,00 €          |
| EPTB                      | Cotisation annuelle                   | 3 200,00 €          |
| EPTB                      | Aide aux Travaux de vulnérabilité     | 15 200,00 €         |
| CDC Cœur de Saintonge     | Mise à disposition Sébastien POCH 50% | 28 500,00 €         |
| CDA SAINTES Natura 2000   | Participation Poste d'animateur       | 959,00 €            |
| CDA ROCHEFORT Natura 2000 | Participation Poste d'animateur       | 2 493,55 €          |
| CDC Cœur de Saintonge     | Provisions pour travaux d'urgence     | 25 000,00 €         |
| Conseil départemental     | Provisionnement opération dévasement  | 4 375,00 €          |
| <b>TOTAL</b>              |                                       | <b>170 428,88 €</b> |

Considérant l'article 164 de la loi de finances 2019 précisant qu'une fois la taxe instituée, le produit de la taxe GEMAPI devra être voté chaque année avant le 15 avril de l'exercice concerné.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil Communautaire la décision :

- D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 170 428,88 € pour l'année 2025.
- Et sollicite l'autorisation ou pour son représentant, à prendre toutes décisions et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Jean-Pascal BALET  
17250 ST PORCHAIRE

  
Le Président  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 SAINT PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

Présents : 29

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

ENVIRONNEMENT/OM – REDEVANCE ORDURES MENAGERES BÂTIMENTS COMMUNAUX 2025

Monsieur le Président propose de suivre l'avis de la Commission Environnement / Ordures ménagères et de fixer le coût de collecte des déchets des bâtiments communaux à 3.80 euros par habitant.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance  
  
Jean-Pascal VIALE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

Le Président  
  
Sylvain BARREAUD  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE



# CHARTER D'ENGAGEMENT

## pour un territoire économie circulaire

Élus municipaux et communautaires,  
**engagez** votre commune ou intercommunalité dans la démarche **zéro déchet** et **économie circulaire**.

Soutenir l'économie circulaire ce n'est pas tourner en rond, c'est créer sur son territoire de nouvelles activités économiques locales et durables tout en réduisant les déchets et l'impact carbone. La démarche permet de promouvoir de nouvelles filières, de maintenir des emplois, de créer du lien et de multiplier les boucles de valeurs.

L'Économie Circulaire est un modèle économique qui vise à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation, le gaspillage des ressources et la production des déchets. Ses enjeux sont environnementaux, économiques et sociaux.



### ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Allonger la durée de vie des produits et des matières pour lutter contre la production des déchets et le gaspillage.



### ENJEUX ÉCONOMIQUES

Développer des activités économiques et créer des emplois durables.



### ENJEUX SOCIAUX

Créer du lien et sensibiliser les consommateurs et les professionnels.

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### 3 domaines, 7 piliers

**Prévention et gestion efficace des ressources**

#### GESTION DES DÉCHETS

Recyclage  
(matière et organique)



#### OFFRE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Extraction/exploitation et achats durables  
Éco-conception (produits et procédés)  
Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)  
Économie de la fonctionnalité

#### DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS

Consommation responsable  
Allongement de la durée de vie

# Pour passer à l'action, j'engage ma collectivité à ...

- ☐ Délibérer sur l'engagement dans **une démarche exemplaire** en faveur de l'économie circulaire
- ☐ Identifier **un élu et agent référent** pour assurer le suivi des actions
- ☐ Établir **un diagnostic** déchet par site (type, quantité, équipement en place...)
- ☐ **Mettre en place et/ou faire respecter le tri** dans tous les bâtiments de la collectivité (siège, salles des fêtes, écoles, centre de loisirs...) y compris le tri des biodéchets
- ☐ Utiliser uniquement de la **vaisselle réutilisable** dans les locaux (des kits de vaisselle peuvent être mis à disposition)
- ☐ **Arrêter l'achat** de bouteilles d'eau en plastiques, de gobelets à usage unique, de touillettes et doses uniques pour les réunions et événements (y compris en bois, cartons) ainsi que de produits sur-emballés
- ☐ Mettre en place une ou plusieurs **zones de gratuité** dans les bâtiments de la collectivité (boîte à livres, kit «zone de gratuité»)
- ☐ Mettre à disposition des autocollants **«Stop pub»**
- ☐ Encourager l'organisation d'**événements éco-responsables** (formation des bénévoles, mise en place de table de tri, vaisselle réutilisable, ...)
- ☐ **Sensibiliser les agents** au tri et à la réduction des déchets pour économiser les ressources et notamment les matériaux
- ☐ Mettre en place une **gestion responsable des déchets verts** et former régulièrement les agents techniques (valorisation des tontes et feuilles mortes sur place, etc.)
- ☐ Mener une démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire**, conformément à la loi EGALIM (Article 88 > Art. L. 541-15-3 du code de l'environnement)



Cette chartre s'inscrit dans la **labellisation Économie Circulaire** du programme « Territoire Engagé Transition Écologique » obtenue en 2020.





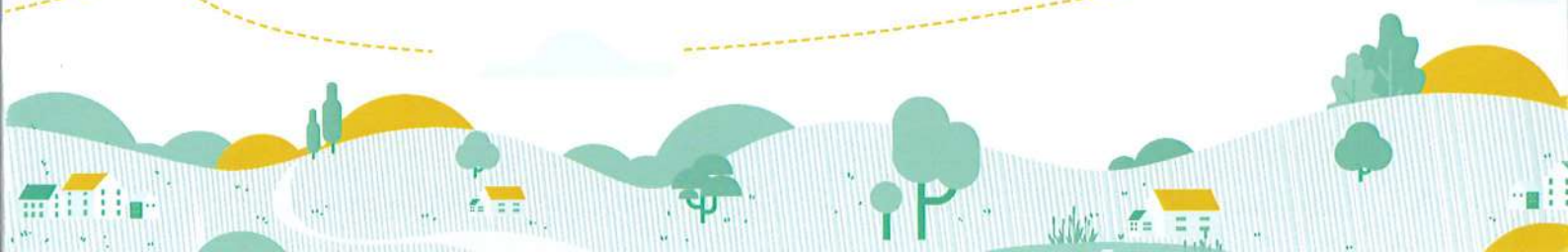
## Pour aller plus loin, voici quelques actions complémentaires :

- Intégrer l'économie circulaire au **projet de territoire**, à l'organisation des services et avec un groupe de travail spécifique (EPCI)
- Contribuer à **promouvoir le tri et la réduction des déchets** (stop pub, vaisselle réutilisable, ...) auprès des habitants, des associations, des professionnels
- Favoriser l'achat de **produits en vrac**
- Inciter les clubs sportifs à signer la charte « **Club de sport zéro déchet** »
- Favoriser les **espaces de dons** dans l'aménagement urbain (boîte à livres, boîte à dons, etc.)
- **Proposer une réunion publique ou une soirée-débat** sur le tri et la démarche Zéro déchet
- Intégrer au cycle de formation des nouveaux agents/élus une **sensibilisation au zéro déchet et/ou à l'économie circulaire**
- **Travailler avec les acteurs du territoire** engagés dans le zéro déchet ou dans l'économie circulaire
- **Mettre à disposition gratuitement un espace** pour des ateliers économie circulaire et zéro déchet (café réparation, couture...)
- Acheter et/ou mutualiser un **broyeur de déchets verts** et utiliser ou mettre à disposition le broyat
- Suivre l'évolution de la démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire** dans la restauration scolaire : faire une pesée par an, suivre l'évolution des coûts liés au gaspillage alimentaire
- Mettre en place une **politique d'achats durables** (cf. Note ADEME)



## Pour vous aider, **Cyclad s'engage à ...**

- Mettre à disposition une **équipe dédiée**
- **Animer** des temps dédiés à l'économie circulaire et à l'évolution de votre démarche
- Proposer des **actions de sensibilisation** à partir du catalogue Cyclad (en fonction des ressources disponibles - voir au dos)
- **Accompagner** dans la mise en place de cette démarche en mettant à disposition des outils (consignes de tri, kit à manger, stop pub, zone de gratuité, table de tri...)
- **Créer des outils**, ou faire évoluer ceux existants, en fonction de vos besoins
- **Communiquer** sur votre démarche et les actions mises en place
- **Mettre en avant la collectivité** lors du forum annuel de l'économie circulaire et dans le label Économie Circulaire



|                                                                                    |                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                | PARTICIPANTS** | DURÉE                                     | LIEU                          |
|------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------------------------|-------------------------------|
|    | <b>SENSIBILISATION AU TRI</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel des consignes de tri</li> <li>• Pourquoi trier ?</li> </ul>                                                                                                                                                                    | de 5 à 25      | de 30 min<br>(pause méridienne)<br>à 1h30 | Chez vous                     |
|    | <b>SENSIBILISATION AU ZÉRO DÉCHET</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• La démarche zéro déchet</li> <li>• Les gestes et les dispositifs : commerçants Zéro déchet, Stop Pub, kit à manger, zones de gratuité, réparation</li> </ul>                                                                          | de 5 à 25      | de 30 min<br>(pause méridienne)<br>à 1h   | Chez vous                     |
|    | <b>SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE</b>              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bonnes raisons et les différentes façons de composter</li> <li>• Aide-mémoire et processus du compostage</li> <li>• Les habitants et l'utilisation du compost</li> </ul>                                                          | de 5 à 25      | de 30 min<br>(pause méridienne)<br>à 1h30 | Chez vous                     |
|    | <b>FRESQUE DES DÉCHETS</b>                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outil collaboratif inspiré de La Fresque du Climat pour découvrir les enjeux du traitement des déchets, leur devenir et leur impact sur l'environnement.</li> </ul>                                                                   | de 4 à 16      | 3h                                        | Chez vous                     |
|    | <b>VISITE DE CENTRE DE TRI</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Que deviennent les emballages triés ?</li> <li>• Visite du centre de tri Altriane. Pour échanger sur les gestes de tri et la réduction des déchets</li> </ul>                                                                         | de 10 à 36     | 2h                                        | Altriane,<br>à Salles-sur-Mer |
|   | <b>SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformer son regard du déchet vers la matière, atelier participatif pour comprendre comment passer de l'économie linéaire à une économie circulaire à l'échelle de sa structure, de la société et au niveau individuel.</li> </ul> | de 5 à 25      | de 1h à 1h30                              | Chez vous                     |
|  | <b>FRESQUE DES TERRITOIRES</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découvrir comment peut s'appliquer l'économie circulaire sur votre territoire (prérequis : module sensibilisation)</li> </ul>                                                                                                         | de 5 à 15      | 1h30                                      | Chez vous                     |
|  | <b>ATELIER DE FABRICATION</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fabrication collective d'objets en matériaux de réemploi (support téléphone/ordinateur, tabouret en carton, zone de gratuité)</li> </ul>                                                                                              | de 5 à 20      | 2h                                        | Atelier<br>Cyclab             |
|  | <b>ESCAPE GAME</b>                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outil de sensibilisation ludique qui invite les participants à réfléchir aux enjeux de l'économie circulaire et du zéro déchet au travers d'énigmes. Réflexion, rapidité et esprit d'équipe seront nécessaires.</li> </ul>            | de 5 à 25      | 2h                                        | Atelier<br>Cyclab             |
|  | <b>VISITE DU VILLAGE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite guidée et parcours inspirant dans l'ensemble du Village Cyclad : Atelier Cyclab et Matériauthèque, Centre de transfert, Déchetterie et Cyclab'box, exemples de projets du territoire</li> </ul>                                | de 5 à 25      | 2h                                        | Atelier<br>Cyclab             |

\* La majorité des modules sont pris en charge par Cyclad

\*\* Le nombre de participants est indicatif, merci de nous consulter pour toute demande particulière

### DES ATELIERS PARTENAIRES POUR ALLER PLUS LOIN (tarifs et modalités à la demande)



Lacto-fermentation



Réparation

Gestion  
des déchets  
vertsFabrication  
de produits  
d'entretien  
et d'hygiène

Couture

Fresque  
du Climat

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAU, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

**PRESENTS :** M. BARREAU Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> avril 2025

**Présents :** 29

**Votants :** 31

**Secrétaire de séance :** Jean-Pascal VIALE

**CYCLAD – CHARTE D'ENGAGEMENT POUR UN TERRITOIRE ECONOMIE CIRCULAIRE**

Considérant la labellisation de Cyclad en Économie Circulaire du programme « Territoire Engagé Transition Écologique »,

Considérant la sollicitation de Cyclad pour signer une charte d'engagement avec laquelle la collectivité s'engage à mener diverses actions en faveur de l'économie circulaire,

Monsieur le Président sollicite l'approbation des membres du Conseil pour signer cette charte d'engagement.

*Charte en annexe.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le Secrétaire de séance  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Jean-Pascal VIALE  
17250 ST PORCHAIRE

Le Président  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE  
Sylvain BARREAU



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

Présents : 29

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

HABITAT – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT  
(ADIL 17)

Considérant les missions de l'ADIL 17, notamment celle d'informer gratuitement les usagers sur le logement, sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'attribution d'une subvention à hauteur de 1 244 € (7 centimes x 17 775 habitants), même montant qu'en 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance  
  
Jean-Pascal VIALE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

Le Président  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SYLVAIN BARREAUD  
17250 ST PORCHAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> avril 2025

**Présents :** 29

**Votants :** 31

**Secrétaire de séance :** Jean-Pascal VIALE

**APOGE CYCLISTE – CONVENTION BOUCLES DE LA CHARENTE MARITIME 2025**

Considérant la sollicitation de l'association Apogé Cycliste pour l'octroi d'une aide financière pour la 42<sup>ème</sup> édition des Boucles de la Charente Maritime se déroulant du 09 au 11 mai,

Considérant le passage de la course lors de la 3<sup>ème</sup> étape de la compétition sur de nombreuses communes du territoire Cœur de Saintonge le 10 mai,

Considérant l'arrivée de la course prévue à Pont l'Abbé d'Arnoult,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil une participation financière à hauteur de 3 000 € à l'association Apogé Cycliste.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance  
  
Jean-Pascal VIALE  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

Le Président  
  
Sylvain BARREAUD  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,

M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

Présents : 29

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS – MAISON SPORT SANTE – DEMANDE DE SUBVENTION

Considérant l'habilitation du Comité Départemental Olympique et Sportif de Charente-Maritime (CDOS 17) par le Ministère des Sports et le Ministère des Solidarités et de la Santé en 2024, « Maison Sport Santé Saintonge Romane » pour une durée de 5 ans,

Considérant l'accompagnement de proximité regroupant les professionnels du sport et de la santé, avec pour objectif de faciliter la prise en charge, l'orientation et l'accès aux activités physiques et sportives à des fins de santé pour tous et à tous les âges de la vie et ainsi d'en réduire significativement les inégalités, notamment vers les personnes souffrant de maladie chronique,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € qui permettrait de développer de nouvelles actions au plus proche de la population et ainsi de mailler le territoire.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Jean-Pascal VIALE  
17250 ST PORCHAIRE

  
Le Président  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE  
Sylvain BARREAUD



**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David (pouvoir à Lionel DURAND)

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> avril 2025

**Présents :** 29

**Votants :** 31

**Secrétaire de séance :** Jean-Pascal VIALE

**TOURISME – BUDGET PREVISIONNEL PROGRAMME « PLAISIRS DE SAISON » 2025**

Vu la prise de compétence tourisme au 1er janvier 2017 entérinée par délibération n°65-2017 du 20 septembre 2017,

Considérant l'exposé de Monsieur le Président rappelant le programme d'animation mettant en valeur les richesses du territoire proposé pour la saison estivale 2025,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil les plans de financement suivants :

- Festival « Musiques au Pays de Pierre Loti » le 25 mai 2025

| Prestation                                                                                         | Montant TTC    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Cachet artistique : compagnie « Songe d'Orient » avec 11 musiciens comprenant la location du piano | 4 000 €        |
| Conférence d'Alain Quella-Villéger                                                                 | 380 €          |
| Visite guidée du bourg et de l'église de Saint-Porchaire par une guide conférencière               | 120 €          |
| Repas et catering des artistes                                                                     | 200 €          |
| APMAC location matériel                                                                            | 60 €           |
| <b>Total</b>                                                                                       | <b>4 760 €</b> |

## AR Prefecture

017-241700517-20250409-35\_\_2025-DE  
Reçu le 20/04/2025

- Les Visites du Soir = 2 croisières sur la Charente et visites à Beurlay et Pont l'Abbé d'Arnoult

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le plan de financement suivant :

| Prestations                                                                                                                                           | Montant TTC   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Cachets artistiques :<br>• 2 concerts pour les 2 croisières : 1 240 €<br>• Spectacle Beurlay : 1 100 €<br>• Spectacle Pont l'Abbé d'Arnoult : 1 055 € | 3 395 €       |
| Prestation guide conférencier pour les 4 visites                                                                                                      | 1 220 €       |
| SACEM                                                                                                                                                 | 500 €         |
| Repas des artistes et du guide & catering                                                                                                             | 400 €         |
| APMAC (estimation en attente des repérages)                                                                                                           | 200 €         |
| <b>Total général</b>                                                                                                                                  | <b>5715 €</b> |

- Les Balades Romanes et Gourmandes (Nieul lès Saintes et Plassay)

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le plan de financement suivant :

| Nature dépenses                                                                                                | Montant net  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Prestation du guide conférencier pour les 2 balades : préparation + déplacement + visite :                     | 595 €        |
| Collation Jus de pommes + pain d'épices + fruits de saison (si les producteurs ne peuvent pas nous recevoir) : | 45 €         |
| <b>Total</b>                                                                                                   | <b>640 €</b> |

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 SAINT PORCHAIRE

Jean-Pascal VIACÈRE

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 SAINT PORCHAIRE

Sylvain BARREAUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSICQUOT Brigitte, BOURSICQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés : GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

Présents : 29

Votants : 31

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

TOURISME – MAISON DES AVENTURIERS – MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS

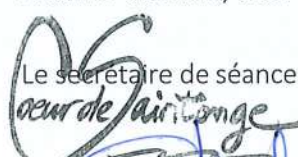
Monsieur le Président rappelle que la délibération n°36-2024 autorisait une AC/CP pour le projet de la Maison des Aventuriers sur la Commune de Pont l'Abbé d'Arnoult.

Considérant les ajustements de planning de travaux et de conception-réalisation scénographique de cette action, Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la modification suivante :

| Projet                 | AP (HT)                     | CP 2025                     | CP 2026                     | Recettes prévisionnelles                                                  |
|------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Maison des Aventuriers | 80 000 € HT<br>96 000 € TTC | 21 667 € HT<br>26 000 € TTC | 58 333 € HT<br>70 000 € TTC | Autofinancement : 16 000 €<br>Département : 12 000 €<br>LEADER : 52 000 € |

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance  
  
Jean-Pascal VIALE  
17250 ST PORCHAIRE

Le Président  
  
Sylvain BARREAUD  
17250 ST PORCHAIRE



COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

PRESENTS : M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MACHEFERT Patrick, M. RAFFE David, M. MICHAUD Jacky,  
Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSQUOT Brigitte, BOURSQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, MOURET Sylvie, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe, GAILLOT Jean-Paul, GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

Visioconférence : /

Excusés :

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

Présents :

Votants :

Secrétaire de séance : Jean-Pascal VIALE

ANNULE ET REMPLACE DELIB. 91/2023 - PAYS DE SAINTONGE ROMANE – REPRESENTANTS COMMUNE DE PLASSAY

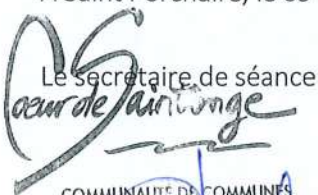
La commune de Plassay a modifié ses représentants au sein du Syndicat Mixte Pays Saintonge Romane :

- Mme Marine MONGET déléguée titulaire
- Mme Marianne DELPORTE déléguée suppléante

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de valider ces propositions.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le Secrétaire de séance  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
Jean-Pascal VIALE  
17250 ST PORCHAIRE

Le Président  
  
Sylvain BARREAUD  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAINTONGE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières, salle Michel Doublet

**PRESENTS :** M. BARREAUD Sylvain, Président,  
M. GRENON Jean-Claude, Mme RIVIERE Monique, M. MICHAUD Jacky, Mme SIGNAT Lyliane, Vice-Présidents  
Mmes BELLET Gisèle, BOISSEAU Béatrice, BOURSIQUOT Brigitte, BOURSIQUOT Nelly, DUCAYLA Christine,  
GUIBERTEAU Cathie, LOUASSIER Nadège, MARTIN Marie-Noëlle, MOUHE Annick, PELLETIER Marie-Claude  
Mrs BACHEREAU Patrice, BERNARD Dominique, CAILLAUD Stanislas, DURAND Lionel, GACHET Philippe,  
GANDAUBER Gérard, HILLAIRET Christian, MAJEAU Stéphane, MOINET Mikaël, POCH Patrick, SCHNEIDER  
Alexandre, STAUDER Jean-Denis, VIALE Jean-Pascal, VIDAL Patrick

**Visioconférence :** /

**Excusés :** GAILLOT Jean-Paul, MOURET Sylvie, MACHEFERT Patrick (pouvoir à Christine DUCAYLA), RAFFE David  
(pouvoir à Lionel DURAND)

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> avril 2025

**Présents :** 29

**Votants :** 31

**Secrétaire de séance :** Jean-Pascal VIALE

**PERSONNEL – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE SANTE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 827-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

**Considérant** l'exposé de Monsieur le Président qui rappelle que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- soit de labellisation : dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
- o soit par la collectivité,
  - o soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité doit confier, préalablement à la consultation, un mandat au centre de gestion. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

Monsieur le Président propose :

- de retenir la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
- de donner, ainsi, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation à un montant unitaire mensuel brut de 15€ minimum par agent.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation aux membres du Conseil à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

A Saint Porchaire, le 09 avril 2025

Le secrétaire de séance  
  
Jean-Pascal  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE

Le Président  
  
Sylvain BARREAUD  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BP 23  
17250 ST PORCHAIRE